



Standard Bank

STANDARD BANK RDC

RAPPORT PILIER III

31 Decembre 2025

INTRODUCTION :

Le présent Rapport Pilier III est élaboré en conformité avec les dispositions de l'instruction n° 55 de la Banque centrale du Congo relative à la discipline de marché.

Ce document présente les informations qualitatives et quantitatives, notamment, le bilan, le compte des résultats, le tableau des flux de trésorerie, les capitaux propres, les notes et annexes comprenant les ratios prudentiels, les informations sur la qualité du portefeuille ainsi que les notes explicatives y relatives.

La Standard Bank RDC S.A. est une banque d'affaires s'appuyant sur un modèle économique structuré autour de trois pôles stratégiques : les services de produits transactionnels, la trésorerie et la banque d'investissement. Nous continuons à servir une clientèle principalement composée de grandes entreprises et de groupes multinationaux issus de divers secteurs de l'économie nationale, ainsi que les principaux acteurs de leurs écosystèmes respectifs.

Notre ambition principale est devenir la principale banque d'entreprise et d'investissement sur le marché congolais, en nous positionnant comme un acteur de référence dans l'accompagnement de l'ensemble des secteurs clés soutenant la croissance économique du pays.

I. CONTEXTE OPERATIONNEL

L'année 2025 a été une année marquée plusieurs défis où la croissance et la consolidation de la performance financière de la Banque démontre la résilience et l'adaptation, en dépit d'une rude compétition et d'un environnement interne et externe volatile accentuée par les tensions commerciales. L'inflation interne s'est située bien en deçà de la cible de 7 % de la BCC, passant de 11.76% en 2024, en glissement annuel à un taux de 2.2% en 2025. Globalement, ces chiffres attestent une consolidation progressive de la stabilité macroéconomique en RDC

Pour relever les défis rencontrés durant l'année, Standard Bank RDC a renforcé sa capacité de résilience tout en plaçant ses clients au cœur de ses priorités. La banque a amélioré ses services et ses solutions afin d'offrir une expérience plus personnalisée et différenciée. Nous poursuivons ainsi l'adaptation continue de nos offres pour répondre aux besoins évolutifs de nos clients, les accompagner dans leurs succès comme dans leurs difficultés, et renforcer leur fidélité. Cette dynamique nous permet de rester en phase avec les exigences du marché, de nous conformer aux normes réglementaires et de maintenir notre pertinence dans un environnement en constante évolution.

Standard Bank RDC poursuit l'ajustement et l'évolution de sa stratégie afin de répondre efficacement aux attentes croissantes de sa clientèle et de l'accompagner dans son développement. Les performances enregistrées en 2025 constituent un socle solide pour la réalisation de notre vision à horizon 2028. Nous ambitionnons d'atteindre un retour sur fonds propres supérieur à 30 %, d'offrir un service client véritablement exceptionnel et personnalisé, de renforcer l'engagement de nos collaborateurs, d'exceller dans nos opérations et notre gestion des risques, tout en maintenant un ratio d'exploitation inférieur à 50 %.

II. CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

L'économie congolaise a montré en 2025 une meilleure stabilité globale, grâce à la coordination renforcée des politiques monétaire et budgétaire. Cette stabilisation contribue à une dynamique favorable sur le marché des biens, services et changes.

L'un des faits marquants de 2025 est l'appréciation significative du franc congolais, qui s'est apprécié de 29,4 % par rapport à décembre 2024. Cette appréciation reste toutefois fragile, notamment à cause des tensions sécuritaires régionales et du niveau élevé de dollarisation.

Une croissance économique dynamique mais vulnérable. La croissance du PIB s'est établie à 5,6% en 2025 contre 6,7% en 2024. Les projections indiquent une croissance économique robuste de 6.2% en 2026, portée principalement par le secteur minier et extractif

Malgré ces performances, la RDC reste confrontée à d'importants défis, notamment conflits armés persistants dans l'Est du pays, la dollarisation excessive de l'économie, la dépendance excessive au secteur minier, la faible diversification économique et insuffisance des infrastructures.

Toutefois, le Fonds monétaire international (FMI) demeure optimiste quant aux perspectives économiques du pays et continue à accompagner et soutenir la RDC par des financements qui visent à diversifier l'économie, stimuler l'emploi et améliorer l'accès aux services de base.

Le cuivre a affiché une progression notable, atteignant 5,7095 USD la livre (+8,30 %), soutenu par des tensions persistantes sur l'offre ainsi qu'une demande robuste alimentée par la transition énergétique et les investissements infrastructurels. De son côté, le cobalt a poursuivi sa tendance haussière pour s'établir à

52 915 USD la tonne (+9,91 %), une hausse largement attribuable au maintien des quotas d'exportation en RDC, qui continue de restreindre l'offre disponible sur les marchés internationaux.

La pression fiscale en RDC demeure faible ($\approx 12-14$ % du PIB), loin de la moyenne régionale, mais le pays a engagé des réformes structurelles majeures pour la porter à 17 % d'ici 2030. Nous nous attendons donc à une administration fiscale plus agressive et rigoureuse.

III. PERFORMANCE FINANCIERE

Standard Bank RDC a clôturé l'exercice 2025 avec un résultat net après impôt de 84,8 milliards de CDF, contre 37,5 milliards de CDF en 2024, soit une croissance supérieure à 100 %. Cette performance exceptionnelle est principalement attribuable à la progression soutenue du produit net bancaire, portée notamment par des niveaux de taux d'intérêt internationaux demeurés favorables au cours de l'année, malgré une tendance générale à la baisse. Elle reflète également l'augmentation du volume des activités de la clientèle ainsi que l'efficacité accrue dans la gestion des ressources.

Par ailleurs, les charges opérationnelles ont enregistré une diminution de 9%, principalement en raison de la réduction des provisions liées à la reconstitution du capital. En 2025, le franc congolais s'est apprécié de 29 % face au dollar américain, contrastant avec sa dépréciation observée en 2024. Cette évolution favorable du taux de change a conduit, conformément aux recommandations du régulateur, à l'absence de dotations aux provisions pour la reconstitution du capital au cours de l'exercice. De manière globale, l'appréciation du franc congolais a eu une incidence sur la structure des coûts.

Les principaux indicateurs de performance restent satisfaisants, avec un coefficient d'exploitation ramené à 40 % (contre 65 % en 2024) et un rendement des capitaux propres s'établissant à 37 % (contre 21 % en 2024).

Les postes du bilan ont également été influencés par l'appréciation du franc congolais face au dollar américain, se traduisant par une contraction globale de 1 %. Cette évolution intègre une diminution de 2 % des crédits à la clientèle et une progression de 6 % des dépôts.

Exprimé en dollars américains, le total du bilan affiche en revanche une croissance annuelle de 29 %, principalement portée par l'intensification des activités de notre clientèle. Celle-ci se reflète dans une hausse significative des dépôts (+39 %) ainsi que dans une augmentation de la demande de financement (+22 %).

S'agissant des normes prudentielles de gestion, les fonds propres de base demeurent conformes et robustes, s'établissant à 98 millions USD (contre 63 millions USD en 2024), pour un seuil réglementaire fixé à 50 millions USD. Les ratios de solvabilité globale et de solvabilité de base se sont respectivement inscrits à 26.16 % (23,94 % en 2024) et 24.35 % (21,89 % en 2024), demeurant largement au-dessus des exigences réglementaires de 10 % et 7,5 %.

Le ratio de levier a enregistré une légère amélioration, atteignant 4,82 % (3,01 % en 2024), bien que toujours en deçà de la limite réglementaire actuelle de 5 %. À cet égard, la Banque a conclu avec la Banque Centrale un plan de remédiation. Il convient de noter qu'un projet de révision de l'instruction y afférente est en cours, visant à ramener le seuil réglementaire du ratio de levier à 3 %.

La norme de division des risques relative aux avoirs et créances sur les correspondants étrangers s'est élevée à 90 % (contre 172 % en 2024), excédant la limite réglementaire de 30 %.

La liquidité demeure pour sa part satisfaisante, avec un ratio de liquidité globale de 159 % (identique à 2024), un ratio de liquidité en monnaie nationale de 684 % (201 % en 2024), et un ratio de liquidité en monnaies étrangères de 152 % (115 % en 2024), tous supérieurs au seuil minimum requis de 100 %. La gestion de la liquidité reste prudente et efficiente, orientée vers des instruments de placement optimisant le rendement tout en préservant la solidité financière.

GOUVERNANCE

I. MANDATS

a. Charte du conseil d'administration

i. Objet

Le Conseil d'Administration est l'instance collégiale représentant l'ensemble des apporteurs des capitaux. Il a l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt de Standard Bank RDC S.A. Le rôle du Conseil d'Administration est de veiller à ce que la société soit une entité valide et à même de remplir les objectifs qu'elle s'est assignés. A cette fin, le Conseil doit conduire et contrôler les activités de la Banque. Il doit poursuivre des objectifs conformes aux intérêts de la Banque et de ses actionnaires et faciliter une surveillance effective des résultats obtenus en encourageant une utilisation efficace des ressources de l'institution. Les Administrateurs assument un devoir de loyauté à l'égard de la Banque et sont responsables de l'exercice de leur mission envers les actionnaires. Les Administrateurs sont également responsables, dans le cadre de la loi et la législation sur les sociétés, envers les autres parties prenantes. Les Administrateurs sont tenus au devoir de prudence et doivent faire preuve de compétence dans l'exécution de leur fonction. Tous les Administrateurs doivent exercer leur pouvoir dans l'intérêt de la Banque et de ses clients.

ii. Nombre d'administrateurs et durée de leur mandat

Le Conseil d'Administration se compose de trois membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale.

Le mandat d'un administrateur non-exécutif est de six ans, renouvelable. Cependant, celui d'un administrateur indépendant est de trois ans, renouvelable une seule fois. Les mandats des administrateurs sortants cessent après l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes de l'exercice et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs mandats.

L'administrateur dont le mandat arrive à échéance en est avisé six mois à l'avance par le Président du Conseil d'Administration ou le Secrétaire Général qui l'invite, si cet administrateur souhaite le renouvellement de son mandat et sauf s'il est atteint par la limite d'âge, à formuler sa demande au plus tard un mois avant la tenue du Conseil d'Administration précédant l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se prononcer sur ce renouvellement.

iii. Composition

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration choisit un président en son sein qui doit obligatoirement être une personne physique.

Le Conseil d'administration comprend en son sein notamment un Administrateur Exécutif et un président du conseil d'administration qui est un Administrateur non-exécutif ou Indépendant, ainsi qu'au moins trois Administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est majoritairement composé de congolais et d'administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration de la Standard Bank RDC comprend sept administrateurs, dont cinq indépendants.

Une personne morale peut être nommée administrateur.

iv. Limite d'âge

Comme règle générale, le Conseil d'Administration a fixé la limite d'âge à 70 ans. Il a également la faculté d'y déroger au cas par cas.

v. Nomination

La nomination d'un Administrateur est approuvée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil veillera à la rotation des Administrateurs conformément aux dispositions statutaires et réglementaires. Il veillera également à ce que le Président et les membres du Conseil aient les compétences et connaissances requises pour exercer leurs fonctions et s'acquitter de leurs responsabilités.

Les Administrateurs devront connaître leurs devoirs de loyauté et leurs responsabilités ainsi que les questions relatives aux opérations et à l'environnement des affaires de la Banque afin de pouvoir s'acquitter de leur mission. Afin d'aider les nouveaux membres, le Conseil mettra en place un programme d'intégration et d'information continue au sujet de nouvelles lois et du changement des risques commerciaux.

vi. Fréquence et convocations

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Le calendrier des réunions du Conseil est en règle générale arrêté par le Conseil lors de la dernière réunion de l'année précédente et après avoir pris les convenances de chaque administrateur.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président du conseil, à défaut de celui-ci, l'administrateur possédant le plus grand nombre d'actions présidera le conseil d'administration, ou en cas d'égalité, le doyen en âge. Si aucun des administrateurs n'est titulaire d'actions, la présidence de la séance reviendra au doyen d'âge. Chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, les administrateurs constituant le tiers au moins des membres du conseil d'administration pourront convoquer le conseil d'administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de trois (3) mois.

b. Comité Exécutif (« EXCO »)

i. Objet

Le comité de direction est un organe exécutif en charge de la gestion courante des activités de la Standard Bank RDC S.A. Il tire sa source du Conseil d'Administration qui nomme ses animateurs. Le comité exécutif prend toutes les mesures nécessaires pour gérer la Banque et remplir ses responsabilités envers le Conseil d'Administration.

ii. Composition

Le comité de direction est composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint.

RISQUE

I. GOUVERNANCE

En conformité avec les instructions de la Banque Centrale du Congo et de l'architecture définie par le Groupe Standard Bank, la banque a établi différentes structures de gouvernance en vue de la gestion des différents risques auxquels l'expose ses activités.

Différents comités de gouvernance sont ainsi établis au sein de la banque. Les matières relatives à la gestion des risques sont reportées pour discussion et décision auxdits comités dont les différentes responsabilités sont définies et revues suivant une périodicité établie.

a. Gestion de risques par l'organe délibérant

La responsabilité de la gestion des risques et du capital au sein de l'institution repose sur l'organe délibérant qui à son tour délègue une partie de ses responsabilités à différents sous-comités du conseil d'administration, tels que le comité de gestion des risques, le comité du crédit ainsi que le comité d'audit.

Dans le cadre de la gestion des risques au sein de la Standard Bank RDC, les rôles de chaque comité de l'organe délibérant sont les suivants :

i. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a l'ultime responsabilité de la gestion des risques et doit donc s'assurer qu'un système efficace de gestion des risques est maintenu au sein de l'institution. Il analyse et évalue l'intégrité du système de gestion des risques afin de s'assurer que les objectifs stratégiques précédemment approuvés sont mis en œuvre ainsi que l'établissement d'un cadre de gouvernance adapté et d'une culture d'entreprise et de risque saine.

Il approuve l'appétence pour le risque de la banque, en tenant compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que des intérêts à long terme de l'institution, de son exposition aux risques et sa capacité à gérer efficacement ces derniers.

ii. Le Comité du Risque

Ce comité spécialisé analyse et évalue l'intégrité du système de contrôle des risques et s'assure que les politiques et stratégies sont clairement énoncées, gérées et contrôlées afin de créer un environnement de discipline et de contrôle au sein de l'organisation.

La fréquence des réunions du comité est de quatre par an, soit une réunion le trimestre. Il a pour responsabilité d'examiner toutes les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque. Le comité du risque fournit au conseil d'administration des avis consultatifs sur l'appétence actuelle et future du risque, surveille la mise en œuvre par la direction générale des dispositions contenues dans la déclaration d'appétence pour le risque de la banque, rend compte de la culture du risque dans la banque, et est l'interlocuteur du directeur en charge de la gestion des risques dont il assure également la surveillance.

iii. Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit fournit une évaluation indépendante de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne, des règles comptables, du système d'information. Il se réunit au moins quatre fois dans l'année, soit une réunion le trimestre.

b. Gestion des risques par l'organe exécutif

La Direction Générale de la Banque détient la responsabilité globale de la gestion des risques dans les différentes lignes opérationnelles au sein de la banque.

La gestion journalière des risques est déléguée aux membres du comité de gestion ainsi qu'aux comités qui émanent de ce dernier, notamment le comité responsable de la gestion de l'actif et passif (ALCO), le comité de gestion des risques, le comité de gestion du risque de crédit, etc.

i. Le Comité de Direction

Le Conseil d'Administration définit le cadre et donne mandat au Directeur Général pour la gestion de la banque. Ce dernier constitue un comité de direction (EXCO) composé des responsables de directions afin de l'assister dans la gestion de la banque.

Les comités ci-dessous sont établis par l'EXCO afin de gérer de manière spécifique les différents risques auxquels la banque est exposée dans la conduite de ses activités.

ii. Le Comité de Gestion du Risque de Crédit

Le Comité de gestion du risque de crédit s'assure de la revue du portefeuille crédit de la banque afin de s'assurer que ce dernier est en conformité avec les dispositions contenues dans le manuel de gestion du crédit de la Standard Bank. Il est chargé de renforcer la discipline dans l'octroi des crédits et de la gestion du portefeuille.

Il veille également au respect de l'appétence au risque crédit, de la délégation des pouvoirs, des ratios de concentration des risques, de la gouvernance et des dispositions réglementaires relatives aux facilités de crédit en souffrance ainsi que toute autre exigence du régulateur.

iii. Le Comité de Gestion de l'Actif et Passif (ALCO)

Le but de ce comité est d'analyser les données du marché et le profil de liquidité de la banque en vue d'émettre des recommandations pour une gestion effective des opérations visant à générer des profits de change ainsi que les marges d'intérêts en tenant compte des niveaux appropriés des risques pour l'atteinte des objectifs stratégiques de la banque. Il s'assure également de la conformité des opérations avec les politiques de gestion des risques du marché, des taux d'intérêt et de la liquidité ainsi qu'avec les dispositions réglementaires en la matière. Ce comité est composé des responsables de départements et est présidé par le Directeur Général. Il se tient mensuellement mais peut être convoqué plus fréquemment en cas de nécessité.

iv. Le Comité de Nouveaux Produits (NPC)

Le NPC est convoqué afin de coordonner l'introduction de nouveaux produits, services, systèmes technologiques, nouveaux segments d'affaires ou partenariat en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de la banque en tenant compte de l'exposition aux risques que le nouveau produit pourrait induire. En effet, ce comité s'assure d'identifier les risques potentiels et significatifs et de définir et mettre en place les mécanismes d'atténuation de ces derniers.

v. Le Comité de Gestion de Risques (RMC)

Le mandat du RMC vise à identifier, évaluer, mesurer, contrôler et suivre les indicateurs clés des risques et à s'assurer que les contrôles, processus, procédures et systèmes informatiques utilisés au sein de l'institution sont conformes à l'appétence au risque de la banque et aux exigences réglementaires.

Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général. Ce comité couvre un éventail de risques, notamment le risque opérationnel, le risque juridique, le risque informationnel, la sécurité informatique, etc.

vi. Le Comité de Contrôle Interne

Conformément aux dispositions de l'Instruction 17 de la Banque Centrale du Congo et du cadre de gestion de risques du groupe Standard Bank, la banque a mis en place un Comité de Contrôle Interne ou *Combined Assurance Committee* assurant la coordination opérationnelle entre les fonctions de contrôle interne de deuxième et de troisième niveau.

c. Outils de gouvernance de risques

La gouvernance de la gestion des risques comprend également des standards et de politiques qui établissent les exigences pour l'identification, l'évaluation, la mesure, le suivi, la gestion et le reporting des risques ainsi que la gestion effective du capital.

Les politiques et standards définissent les exigences de contrôle et s'assurent que les activités de la banque sont exécutées en conformité avec ces derniers. Ces politiques sont appliquées avec consistance au sein de la banque. La deuxième ligne de défense maintient les standards de gestion des risques pour chaque type de risque majeur auquel la banque est exposée.

d. Structure de gestion de risques

La banque applique le modèle de gouvernance des trois lignes de défense qui promeut la transparence, la responsabilité et la consistance au travers d'une définition et d'une séparation claire des rôles.

Ces trois lignes de défense sont composées comme suit :

- La première ligne de défense est composée des entités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense exécute une supervision indépendante des risques en s'assurant que les risques au sein des entités opérationnelles sont gérés de manière effective. Elle comprend les fonctions en charge de la gestion du risque, du contrôle permanent et de la conformité.
- L'audit interne constitue la troisième ligne de défense et opère sous le mandat défini par le comité d'audit. Son rôle est de fournir l'assurance indépendante et objective sur le fonctionnement de la première et de la deuxième ligne de défense au Conseil d'Administration.

II. APPETENCE AU RISQUE

L'appétence au risque est l'expression du type de risque et de la quantité de risque que notre organisation est disposée à accepter dans la poursuite de ses objectifs financiers et stratégiques. Elle reflète notre capacité à supporter des pertes et à continuer à remplir nos obligations quand elles sont dues dans des circonstances habituelles ou exceptionnelles.

La mesure de ces risques est définie à travers différents indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment la gouvernance et le rapport de ces risques. Elle délimite la frontière entre les risques considérés comme acceptables et ceux qui ne le sont pas pour la banque. Elle est consignée dans un document sous la forme d'une déclaration d'appétence au risque qui comprend de multiples mesures quantitatives et qualitatives et communiquée aux parties prenantes de la banque.

Le Conseil d'Administration établit les paramètres de l'appétence au risque par les actions suivantes :

- Fourniture d'une orientation stratégique.
- Revue et approbation du budget annuel et des prévisions budgétaires en situation de stress ou sous des conditions habituelles.
- Analyse régulière et suivi de la performance en rapport avec le risque au travers des rapports trimestriels adressés au Conseil d'administration.
- Analyse de la tendance des risques au regard de l'appétence au risque.

Le Conseil délègue la responsabilité d'approuver la déclaration d'appétence au risque sur proposition de l'organe exécutif au travers notamment du comité de risques qui s'assure que l'appétence au risque est alignée à la stratégie de la banque et qu'un équilibre est établi entre la prise de risque et les profits.

III. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

La Standard Bank RDC dispose d'une politique de crédit définissant notamment les critères d'octroi de crédit, les règles de délégations de pouvoirs d'approbation de crédit, de gestion du portefeuille ainsi que les procédures de recouvrement de crédit. Le cadre de gouvernance du risque de crédit s'étend également sur plusieurs éléments tels que la délégation de pouvoirs, la surveillance continue des risques, la notation interne de clients, la quantification du risque de crédit, les types des garanties ou sûretés, leur acceptabilité, et leur évaluation conformément à des procédures et règlements spécifiques.

Le département du crédit, distinct et indépendant des équipes commerciales, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit au sein de la banque, et ce, dans le strict respect des prescrits de la Banque Centrale du Congo (BCC), notamment ceux relatifs aux normes prudentielles de gestion et aux règles de classification et provisionnement de créances (Instruction 14 et Instruction 16 de la BCC).

Les divers risques de crédit acceptés par la banque sont contenus dans des limites autorisées ayant fait l'objet d'une analyse de crédit indépendante. Ces limites sont validées par le comité de crédit et, le cas échéant, présentées au conseil d'administration pour ratification. Lesdites limites s'inscrivent dans l'appétence du risque de la banque qui est documentée, revue et approuvée par l'organe délibérant au moins une fois l'année.

IV. GESTION DU RISQUE OPERATIONNEL

En vue de nous assurer de couvrir toutes les formes de risques opérationnels auxquels la banque pourrait être exposée, une taxonomie a été développée conformément à la réglementation de la Banque Centrale du Congo et au cadre de gestion de risques du groupe Standard Bank. Cette taxonomie définit ainsi dix-sept types de risques non-financiers majeurs, notamment :

- Risque de perturbations ou d'interruption de nos activités
- Risque de conformité
- Risque de conduite
- Risque cybernétique
- Risque environnemental, social et de gouvernance (ESG)
- Risque de criminalité financière
- Risque informationnel
- Etc.

Ces risques sont gérés conjointement entre les unités opérationnelles de la première ligne de défense ayant dans leurs attributions la gestion courante des processus pouvant les générer et les fonctions de deuxième ligne de défense, notamment celles en charge de la gestion des risques et la conformité.

La gouvernance au sein de notre institution établit les exigences de gestion des risques opérationnels et/ou non-financiers. Ces standards sont définis afin de s'assurer d'un cadre de gouvernance adéquat et consistant pour l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des risques opérationnels.

Un éventail d'outils de gestion de risques opérationnels est mis à la disposition de l'unité en charge de la gestion du risque opérationnel. Les outils majeurs sont :

- Les politiques et procédures de gestion de risques
- Le processus d'auto-évaluation des contrôles et des risques (ou RCSA)
- La gestion intégrée d'incidents
- Le monitoring de pertes opérationnelles
- Les indicateurs clés de risques (ou KRI)
- Le profilage de risques

V. LA CONTINUITÉ DE NOS ACTIVITÉS

La continuité de nos activités est une priorité permanente pour la Standard Bank RDC. Le plan de continuité des activités mis en place au sein de notre institution a pour objectif de promouvoir la résilience de ses opérations face à tout risque d'interruption et de minimiser l'impact d'une potentielle interruption.

Ainsi, conformément au dispositif défini par la Banque Centrale du Congo dans l'instruction 36 ainsi que la directive 44 sur la continuité des activités, la banque a défini des standards acceptables pour la continuité de ses activités.

Le plan de continuité de nos activités incorpore notamment les éléments suivants :

1. L'analyse d'impact sur l'activité de la banque (ou *business impact analysis*)
2. La définition d'une stratégie de reprise de nos activités
3. La revue du plan de continuité de nos activités au moins une fois l'année
4. La programmation et l'exécution de tests de résilience

5. La programme et l'exécution d'un plan de communication/sensibilisation et formation du personnel sur les questions de résilience de nos activités

VI. GESTION DU RISQUE DE MARCHE

L'appétence au risque est répartie entre les types de risques au sein de la banque en fonction de sa stratégie commerciale. La composante risque de marché de l'appétence pour le risque est allouée en conséquence. Elle est généralement calibrée en fonction de paramètres tels que les bénéfices à risque ou le capital économique qui permettent une comparabilité sur les différents exercices.

Le système mis en place au sein de la Standard Bank RDC pour la gestion du risque de marché se décline à quatre niveaux comme suit :

- 1) Le Conseil d'Administration est chargé de veiller à ce qu'un processus efficace de gestion des risques, incluant le risque de marché, existe et soit maintenu dans l'ensemble de la banque. Il s'assure que ce processus soit en adéquation avec la stratégie de la banque conformément à son appétence au risque.
- 2) Le Comité de Direction dont les principales responsabilités sont d'/de :
 - Examiner et évaluer la pertinence de la philosophie de risque, des stratégies, des normes, des limites et de l'appétence pour le risque établis par le conseil d'administration et la direction de la banque, ainsi que la qualité des systèmes de gestion des risques et des procédures de surveillance des risques.
 - Examiner l'intégrité et le professionnalisme adoptés par la banque dans son processus de gestion des risques.
 - S'assurer qu'il est correctement informé sur les questions de risque de marché.
- 3) Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) qui a reçu mandat du Comité de Direction en vue de/d':
 - Veiller à ce que les niveaux de risque de marché assumés par la banque soient gérés de manière efficace et prudente, conformément à la politique de gestion du risque de marché.
 - Noter le respect de toutes les limites et de tous les déclencheurs de risque de marché et veiller à ce que les mesures visant à remédier aux violations soient rapidement exécutées et signalées aux organismes autorisés.
 - Assurer l'alignement et la conformité des politiques de risque avec les normes de risque du groupe Standard Bank ainsi que les lois et réglementations en vigueur en République Démocratique du Congo, notamment les instructions édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) et surveiller le respect des exigences réglementaires locales.
- 4) L'unité en charge de la gestion du risque de marché veille notamment à :
 - Examiner et recommander à l'ALCO, pour approbation, toutes les limites de risque de marché.
 - Assurer la préparation rapide et précise de toutes les déclarations pertinentes et des rapports requis par les autorités de surveillance bancaire.

VII. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est quantifié et géré suivant les méthodologies suivantes :

- Quantification du risque de taux d'intérêt
- Mesures des risques de taux d'intérêt sous des conditions normales de marché
- Mesures des risques de taux d'intérêt sous des conditions de stress
- La quantification des nécessités du capital économique
- Modèle de validation indépendante

Les limites des taux d'intérêt sont contrôlées en fonction de l'impact sur nos revenus (sensibilité de nos revenus au choc du taux d'intérêt sur les 12 derniers mois) en monnaie locale et en devises. Ces derniers sont affectés par les taux d'intérêts auxquels la banque fait face en termes de coût de levée de fonds, accroissement de dépôts et de la structure du bilan en monnaie locale et en monnaie étrangère.

Nous procédons mensuellement à l'analyse du risque de taux au cours de la réunion du comité ALCO (Actif et Passif). Un rapport est remis aux membres de l'ALCO ainsi qu'au Groupe.

VIII. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La Standard Bank RDC dispose d'une politique de risque de liquidité servant à fournir les lignes directrices en matière de gestion du risque de liquidité en son sein ainsi qu'à définir le rôle et les responsabilités de la gestion du risque de liquidité, et ce, en conformément à la gouvernance du Groupe Standard Bank et aux textes réglementaires de la Banque Centrale du Congo.

Cette politique définit les processus, procédures, rôles et responsabilités de gestion du risque de liquidité pour la Standard Bank RDC.

IX. TESTS DE RESISTANCE (STRESS TEST)

Les tests de résistance ou stress tests sont un outil de gestion clé au sein du groupe Standard Bank et sont utilisés pour évaluer la sensibilité du profil de risque actuel et futur par rapport aux différents niveaux d'appétit pour le risque.

Les stress tests sont gérés conformément aux dispositions réglementaires et au cadre de gouvernance des tests de résistance et soutiennent les processus opérationnels tels que la planification et la gestion de liquidité, des plans stratégiques et financiers, éclairant la définition de l'appétence au risque, et identifiant et atténuant de manière proactive les risques grâce à des actions telles que la révision et la modification des limites de risque, limitation des expositions et couverture.

Les tests de résistance réalisés en 2025 ont pris en compte les trois scénarii ci-dessous et leurs impacts potentiels à la fois sur l'économie congolaise et sur nos activités :

- 1) Effondrement du système financier mondial à la suite d'une cyberattaque causant de pertes des données et perturbations des transactions numériques (scénario global macroéconomique sévère)
- 2) Escalade des tensions géopolitiques entre l'Occident et la Chine (scénario global macroéconomique extrême)
- 3) Expansion du virus Ébola, conflit avec les pays de la sous-région et crise climatique impactant tant le capital que la liquidité de manière moins sévère que les deux scénarii précédents

CONFORMITE

I. ORGANISATION DE LA FONCTION CONFORMITE

a. Mandat

La Fonction de contrôle de Conformité tire son mandat de la Loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et de l'instruction n°17 de la Banque Centrale du Congo relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne. La fonction de contrôle de Conformité au sein de notre institution est une structure indépendante. Elle est chargée du suivi du risque de non-conformité. Elle veille au respect des dispositions légales, réglementaires applicables à la banque, ainsi que des normes internes et des principes déontologiques du Groupe Standard Bank auquel elle appartient. Elle contribue à la maîtrise des risques de non-conformité et à la protection de la réputation de la banque. Elle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne. Elle assure le conseil, l'assistance, le contrôle de conformité, le reporting et la formation du personnel de la banque sur les questions de conformité.

b. Structure organisationnelle et Gouvernance

La Fonction Conformité est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale de la Banque et dispose d'un lien fonctionnel renforcé avec l'organe délibérant.

L'Organe Délibérant est responsable en dernier ressort de la gestion du risque de non-conformité au sein de la banque. Cette responsabilité s'exerce au travers du comité d'éthique et de conformité du conseil d'administration mis en place au sein de Standard Bank RDC (émanation de l'organe délibérant créé pour l'assister dans l'exercice de ses missions de surveillance de la conformité, de l'éthique et de la déontologie) et par l'Organe Exécutif afin d'assurer un contrôle approprié. Ces organes sont donc chargés de veiller à ce que les politiques de conformité et la norme de gouvernance de la Banque soient respectées.

Le responsable de la Fonction Conformité rend compte régulièrement à la Direction Générale et à l'Organe Délibérant sur l'état de gestion des risques de non-conformité au sein de la Banque, les missions réalisées, les principaux constats ainsi que les recommandations formulées.

La Fonction Conformité dispose d'une indépendance suffisante pour exercer ses missions sans interférence ni influence des unités opérationnelles ou commerciales.

La Fonction Conformité de la Banque constitue une fonction de contrôle de deuxième niveau. A ce titre, la fonction de conformité œuvre pour identifier et prévenir les risques liés à la non-conformité légale et réglementaire, à la lutte contre la criminalité financière et assurer le respect des règles éthiques et déontologiques en vigueur au sein de l'institution.

La Fonction Conformité dispose également des ressources informatiques nécessaires pour réaliser ses missions, notamment des logiciels dédiés à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme LCB/FT (identification et catégorisation de la clientèle, filtrage des listes de sanctions et surveillance des opérations de la clientèle), à la conduite personnelle, etc.

c. Respect des normes internes, des principes et de la déontologie du Groupe d'appartenance

La fonction de contrôle de conformité veille à ce que la banque respecte les normes internes définies par le Groupe Standard Bank, notamment en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques, de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération etc.

Les politiques de conformité au sein de Standard Bank RDC visent à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux et aux bonnes pratiques de la gestion des risques de non-conformité. La Banque a mis en place des procédures pour identifier, gérer et prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient affecter l'intégrité et l'impartialité de ses activités.

d. Protection de la clientèle

Standard Bank RDC adhère à des normes éthiques strictes et mène ses activités avec équité, honnêteté et intégrité. Elle s'engage à traiter tous les clients de manière équitable et sans discrimination. Elle s'engage à fournir des informations précises et fiables sur ses produits, ses services et ses conditions.

Standard Bank RDC a mis en place un dispositif dédié à la gestion des plaintes de la clientèle. Ce dispositif vise à assurer le traitement rapide et efficace des réclamations, le respect des obligations réglementaires et la satisfaction des clients.

Contact du service à clientèle : Serviceclient.rdc@standardbank.cd ou au numéro +243 996 060 060.

e. Confidentialité et protection des données

La Banque accorde une place particulière à la confidentialité et la protection des informations personnelles qu'elle collecte. Elle a mis en place des mesures solides pour protéger les données contre l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés. Les politiques et procédures en matière de protection de la vie privée sont conformes aux lois et réglementations applicables, et elle investit en permanence dans la technologie et la formation afin de protéger vos informations sensibles.

f. Droit d'alerte du Personnel

L'institution a déployé un dispositif relatif au droit d'alerte du personnel. Ce dispositif repose sur une charte éthique, un code de conduite et un système confidentiel et sécurisé de signalement des manquements ou des dysfonctionnements. Les lanceurs d'alerte sont encouragés à faire part de leurs préoccupations concernant la banque et ses employés, et à faire des révélations, de bonne foi et de manière transparente, sans crainte de représailles.

Contact de la ligne de dénonciation : Tel : +27 31 571 5013 ; Email : whistleblowingline@tip-offs.com ; denuncias.anonimas@tip-offs.com

II. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

a. Présentation Générale

Standard Bank RDC dispose d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme décrivant les mesures mises en œuvre pour garantir que la Banque et ses produits et services ne sont pas utilisés à des fins de blanchiment de capitaux ni de financement du terrorisme et encore moins de prolifération des armes de destruction massive.

Le dispositif comprend des politiques, procédures, outils et préposés à la lutte pour se conformer aux obligations légales et réglementaires, inspiré par des lois locales, les instructions de la Banque Centrale du Congo, politiques du Groupe Standard Bank et normes internationales. Les principes de LBC/FT/FP mis en exergue dans ce dispositif ont pour cadre légal la loi n°45/048 du 1^{er} juillet 2025 modifiant et complétant la loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction), les instructions n° 15 et 15 Bis de la Banque Centrale du Congo, les politiques et normes du Groupe Standard Bank en matière de LBC/FT/FP ainsi que les normes internationales en matière de LBC/FT/FP telles que les recommandations du GAFI, les directives de l'UE, les recommandations du comité de Bâle, le Patriot Act américain, le Groupe de Wolfsberg et les principes de la FATCA.

b. Politiques et Procédures

Les exigences minimales incluent les normes relatives à la prévention, la détection et le reporting aux autorités compétentes. Ces exigences portent sur la vigilance à l'égard de la clientèle, la collecte et la vérification des informations sur l'identité du client et des bénéficiaires effectifs (KYC), le filtrage des listes, la catégorisation des clients selon le risque, des mesures de vigilance renforcée pour les clients à haut risque, la surveillance des transactions, la déclaration d'opérations suspectes à la Cellule Nationale des

Renseignements Financiers (CENAREF), la conservation des documents et la mise à jour des informations relatives à la clientèle.

c. Formation et Information du Personnel

Un programme de formation et d'information est mis en place pour renforcer la connaissance du personnel en matière d'exigence de conformité et de la LCB-FT, incluant des formations obligatoires à l'embauche et des formations ciblées en ligne et en présentiel.

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

- *Bilan (Actif)*
- *Bilan (Passif)*
- *Compte de résultat*
- *Tableaux des flux de trésorerie*
- *Etat de variation des capitaux propres*
- *Notes sur les états financiers annuels*

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 (Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>		2025	2024
		FC	FC
TRESORERIE ET OPERATIONS INTER-BANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	443 840 720	329 695 720
Créances sur les établissements de crédit	5.1	779 505 061	897 360 703
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Découverts et autres crédits à la clientèle	6	3 175 728 751	3 237 689 046
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Régularisation de l'actif	7	18 989 613	19 175 053
VALEURS IMMOBILISEES			
Valeurs immobilisées nettes incorporelles et Corporelles	8	23 858 124	21 457 417
Garanties et cautionnement		135 935	167 027
TOTAL ACTIF		4 442 058 204	4 505 544 966
PASSIF			
TRESORERIE ET OPERATIONS INTER-BANCAIRES			
Correspondants ordinaires	5.2	2 776 287 101	2 976 109 966
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts de la clientèle à vue	9	1 218 278 970	1 174 130 136
Dépôts à terme	10	36 865 499	7 127 196
Dépôts à régime spécial		2 284 337	2 632 105
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Comptes de régularisation du passif	11	121 533 378	105 088 927
Créditeurs divers	12	24 635 250	34 050 857
Etat	13	28 995 327	21 162 631
Provision générale	17	4 209 665	2 620 943
CAPITAUX PERMANENTS			
Capital	14	98 888 478	98 888 478
Report à nouveau	15	(87 581 417)	(87 581 417)
Reserve légale		27 025 161	31 588 883
Reserve libre		25 891 950	
Résultat de l'exercice		84 817 485	37 598 243
Plus-value de réévaluation	16	11 756 293	11 707 088
Provision pour reconstitution du capital		69 186 875	90 420 930
TOTAL PASSIF		4 442 058 204	4 505 544 966
COMPTES D'ORDRE			
Engagements donnés	27	80 625 776	88 015 751
Engagements reçus	28	80 625 776	88 015 751

COMPTE DE RESULTAT

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

(Exprimés en Milliers de Francs Congolais - FC)

		2025	2024
		FC	FC
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	18	76 158 079	56 026 447
Produits sur opérations avec la clientèle	19	46 639 667	35 501 501
Produits sur opérations bancaires diverses	20	100 484 979	78 656 390
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	21	(9 695 928)	(10 516 313)
Charges sur opérations avec la clientèle	22	(15 462 656)	(4 950 788)
Produit net bancaire		198 124 141	154 717 237
Produits accessoires		584 815	3 097
Charges générales d'exploitation	23	(49 461 403)	(40 570 988)
Charges du personnel	24	(30 116 552)	(21 863 762)
Impôts et taxes	25	(8 417 847)	(3 752 509)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		110 713 154	74 843 507
Dotation aux amortissements	8	(2 292 598)	(1 820 575)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL		108 420 556	73 022 932
Plus-value ou moins-value sur cession d'élément d'actifs		45 422	(5 657)
Dotation aux provisions, reprises et pertes sur créances		(1 588 722)	(2 280 695)
Dotation à la reconstitution du capital		-	(14 918 200)
Résultat exceptionnel		(100 334)	(1 220 109)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		106 776 922	54 598 271
Impôt sur le bénéfice et profit		(21 959 437)	(17 000 028)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		84 817 485	37 598 243

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS AUX 30 DECEMBRE 2025 ET 30 DECEMBRE 2024 (Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	2025	2024
	FC	FC
Activités d'exploitation		
Produit net bancaire	198 124 140	154 717 237
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(89 100 043)	(83 498 181)
Prêts et avances accordées à la clientèle	61 960 295	(256 776 219)
Dépôts de la clientèle	73 539 369	399 927 822
Diverses régularisations du Passif	18 682 973	15 377 126
Créditeurs divers	(9 415 607)	7 517 836
Etat	4 578 028	13 374 579
Diverses régularisations d'actif	216 533	(9 024 831)
Autres flux de trésorerie	(37 223 068)	(8 789 836)
Dotations aux provisions exigibles	1 588 722	1 220 109
Impôt sur le bénéfice	(21 959 438)	(17 000 028)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	200 991 904	217 045 614
Activités d'investissement		
Acquisitions/cessions d'immobilisations	(4 879 682)	(3 364 934)
Flux de Trésorerie net	(4 879 682)	(3 364 934)
Activités de financement		
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	-	-
Variations nettes de liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice de l'exercice	196 112 222	213 680 680
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	(1 749 053 543)	(1 962 734 223)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	(1 552 941 321)	(1 749 053 543)

ETAT DE VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2025

(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>Capital</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserve légale</u>	<u>Réserve libre</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Plus-value de réévaluation</u>	<u>de</u>	<u>Provision pour reconstitution du capital</u>	<u>Total</u>
Solde au 1er janvier 2025	98 888 478	(87 581 417)	31 588 883		37 598 243	11 707 088		90 420 930	182 622 205
Actualisation de devises		-	(8 323 546)	(7 946 469)	-	-	-	-	(16 270 015)
Affectation de resultat	-	-	3 759 824	33 838 419	(37 598 243)	-	-	-	-
Dotation supplémentaire	-	-				49 205		(21 234 055)	(21 184 850)
Résultat de l'exercice	=	=	=	=	84 817 485	=	=	=	84 817 485
Solde au 30 Décembre 2025	<u>98 888 478</u>	<u>(87 581 417)</u>	<u>27 025 161</u>	<u>25 891 950</u>	<u>84 817 485</u>	<u>11 756 293</u>		<u>69 186 875</u>	229 984 825

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

1. ACTIVITES ET REGIME FISCAL

La STANDARD BANK RDC S.A., initialement dénommée Banque Grindlay Internationale au Zaïre, a été créée par l'Ordonnance Présidentielle n°73-215 du 25 juillet 1973. Cette banque a été créée selon les dispositions de la législation en vigueur en République Démocratique du Congo, telles que stipulées notamment par l'Ordonnance-loi n°72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers telle que modifiée à ce jour par la loi n°22/069 du 27 décembre 2022. Elle est devenue STANDARD BANK RDC, société par actions à responsabilité limitée, suivant l'Ordonnance n°09 du 29 juin 2009 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Faisant suite à l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique, OHADA en sigle, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de transformer la forme juridique de la banque passant de la forme juridique de SARL à la celle de Société Anonyme régime OHADA, et de modifier en conséquence la dénomination de « Standard Bank RDC Sarl » en « STANDARD BANK RDC S.A. » afin de se conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

La banque est régie par le régime de droit commun en matière fiscale.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, complétés par les instructions et circulaires de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties en Franc Congolais aux cours de change en vigueur le jour de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis en Franc Congolais aux cours de change en vigueur à la date du bilan et les gains et pertes de change y résultant sont inclus dans le résultat.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion aux taux de clôture des actifs et des passifs en devises est reconnu en comptes de résultats.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n°89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont évaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

La banque a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

• Equipements	5 ans
• Immeubles	25 ans
• Matériels roulants	4 ans
• Matériels	10 ans

2.4. Provision

Les provisions sur les autres actifs et les provisions pour charges et pertes sont déterminées par la Direction de la banque. Chaque année, la Direction affecte des montants qu'il considère comme suffisants pour reprendre ces actifs à une valeur adéquate dans le patrimoine de la banque conformément aux dispositions comptables en vigueur.

Les provisions pour litiges sont déterminées sur base d'un état de suivi de potentielles expositions au risque judiciaire validées par le comité de risques judiciaires.

Selon le Décret n°4/08 du 20 mai 2004, les banques commerciales sont autorisées à constituer une provision pour reconstitution du capital qui est fiscalement déductible. Cette provision est déterminée sur base de l'équivalent en devise du capital social après la prise en compte de la plus-value de réévaluation et de l'évolution du taux de change entre le début d'un exercice et sa clôture.

Les provisions sur les créances sont constituées conformément à l'instruction n°16, modification n°3 de la Banque Centrale du Congo applicable depuis le 29 novembre 2019.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

Par sa lettre n°000576 du 5 juillet 2010, la Banque Centrale du Congo a autorisé les banques à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.

3. COURS DE CHANGE

Les taux de conversion aux 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
GBP	2 926,22629	3 575,1439
USD	2 181,3905	2 850,8783
EUR	2 557,13501	2 960,2094
CHF	2 748,0354	3 187,1864
ZAR	131,404	151,14

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

Les avoirs en caisses et auprès de la Banque Centrale du Congo sont détaillés comme suit :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Encaisse en monnaie locale		2 943 401	1 946 286
Encaisse en monnaie étrangères	(a)	33 490 039	33 664 466
Banque Centrale du Congo	(b)	147 006 312	242 275 838
Bons du trésor	(c)	<u>188 881 276</u>	<u>51 809 130</u>
Total		<u>372 321 028</u>	<u>329 695 720</u>

- (a) Les caisses en monnaies étrangères sont principalement constituées d'encaisses en USD pour l'équivalent de FC 33,34 milliards (USD 11,6 millions).
- (b) Le solde de la Banque Centrale du Congo au 31 décembre 2025 représente les avoirs à vue de la STANDARD BANK RDC auprès de cette institution (composés de la réserve obligatoire de FC 138 milliards et du compte courant de FC 52,7 milliards).
- (c) Les bons du trésor en force au 31 décembre 2025 sont constitués de FC 134 milliards avec la Banque Centrale du Congo, de FC 28 milliards (USD 10 millions) avec la Federal Reserve Bank of USA et de FC 36 milliards avec le ministère de Finances. Des informations supplémentaires sont détaillées comme suit :

Banque Centrale du Congo

<u>Date souscription</u>	<u>Maturité</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Montant en FC</u>
31/12/2025	07/01/2026	12 %	7 jours	22 000 000 000
17/12/2025	14/01/2026	17 %	28 jours	54 000 000 000
10/12/2025	07/01/2026	17 %	28 jours	28 000 000 000
24/12/2025	21/01/2026	17%	28 jours	10 000 000 000
10/12/2025	04/03/2026	17.5%	84 jours	10 000 000 000
26/11/2025	18/02/2026	17.5 %	84 jours	10 000 000 000

Federal Reserve Bank of USA

<u>Date souscription</u>	<u>Maturité</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Montant en USD</u>
15/01/2025	15/07/2025	3%	181 jours	10 000 000

Ministère de Finances

<u>Date souscription</u>	<u>Maturité</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Montant en USD</u>
22/11/2024	22/05/2026	9 %	546 jours	666 667
15/08/2025	12/02/2027	9 %	546 jours	2 970 000

<u>Date souscription</u>	<u>Maturité</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Jours</u>	<u>Montant en CDF</u>
26/12/2025	26/03/2027	10 %	455 jours	28 229 000 000

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES

5.1. Créances sur les établissements de crédit

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Banques Nostro Standard Bank Group	(a)	585 237 610	621 409 707
Autres banques	(b)	<u>194 267 451</u>	<u>275 950 996</u>

Total **779 505 061** **897 360 703**

- (a) Ce poste comprend principalement les fonds détenus dans les livres des entités du Groupe STANDARD BANK dont STANDARD BANK ISLE of MAN (Succursale de Standard Bank of South Africa) pour FC 554,7 milliards (USD 255,2 millions) et le reliquat de FC 30 milliards avec STANDARD BANK South Africa.

La rubrique « Autres banques » est essentiellement constituée des dépôts à vue d'un montant de l'équivalent FC 188 milliards (USD 86 millions) effectués auprès de CITIBANK NY, ainsi que des avoirs auprès des divers correspondants pour FC 6 milliards

5.2. Correspondants Ordinaires - Découverts

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Standard Bank Group	(a)	2 209 028 697	2 833 566 051
Autres institutions	(b)	<u>567 258 404</u>	<u>142 543 915</u>
Total		<u>2 776 287 101</u>	<u>2 976 109 966</u>

- (a) Ce poste est principalement constitué des fonds reçus du Groupe STANDARD BANK pour garantir l'exposition de la banque au risque de concentration concernant les engagements dépassant 25 % des fonds propres prudentiels. Au 31 décembre 2025, ces fonds s'élèvent à FC 72,0 milliards (USD 33,0 millions) avec STANDARD BANK South Africa, FC 2.137 milliards (USD 979,6 millions) avec STANDARD BANK ISLE of MAN.

- (b) La rubrique « Autres institutions » est principalement constituée des fonds reçus des banques NEDBANK LTD and Rand Merchant Bank Ltd respectivement pour garantir l'exposition de la banque au risque de concentration concernant les engagements dépassant 25 % des fonds propres prudentiels. Au 31 décembre 2025, ces fonds s'élèvent à FC 327 milliards (USD 150 millions) et FC 218 milliards (USD 100 millions) respectivement. Ainsi qu'un placement à moyen terme avec CITIBANK RDC pour FC 21,6 milliards.

6. DECOUVERTS ET AUTRES CREDITS A LA CLIENTELE

Le solde de ce poste représente principalement les découverts et crédits amortissables accordés à la clientèle. Ces Prêts et découverts peuvent être ventilés par secteur de la manière suivante :

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>Crédits à court terme</u>			
-	Distribution	45 634 340	41 281 314
-	Hydrocarbures	51 878 992	
-	Télécommunication	77 318 905	168 257 723
-	Mines	42 364 619	34 500 156
-	Construction	68 983 322	25 259 498
-	Autres	<u>110 349 786</u>	<u>56 342 832</u>
Total		<u>396 260 964</u>	<u>325 641 523</u>

Crédits à moyen terme

-	Télécommunication	399 843 089	235 196 457
-	Mines	2 159 576 595	2 577 192 415
-	Construction	88 675 705	82 675 471
-	Administration publique centrale	20 718 608	13 347 064
-	Personnel	15 269 734	3 636 116
-	Autres	<u>4 201 528</u>	<u>3 636 116</u>
Total		<u>2 779 255 033</u>	<u>2 912 047 523</u>

Total Brut	<u>3 175 515 997</u>	<u>3 237 689 046</u>
Provision sur créances en impayé	-	-
Crédits nets	<u>3 175 515 997</u>	<u>3 237 689 046</u>

7. REGULARISATION DE L'ACTIF

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Autres à recevoir	(a)	4 425 633	3 962 968
Frais payés d'avance	(b)	14 309 185	8 732 024
Autres actifs	(c)	<u>254 795</u>	<u>6 480 061</u>
Total		<u>18 989 613</u>	<u>19 175 053</u>

- (a) La rubrique autres à recevoir est principalement constituée du solde de la banque chez les fournisseurs de télécommunication pour le produit argent mobile de FC 880 millions et des intérêts en cours du bon de trésor et prêt à moyen terme de FC 3.314 million.
- (b) Les frais payés d'avance sont constitués de FC 1 020 millions de paiements des fournisseurs et FC 13 milliards pour paiements d'acompte provisionnels.

8. VALEURS IMMOBILISEES NETTES INCORPORELLES ET CORPORELLES

- Les immobilisations brutes sont détaillées comme suit :

	<u>Valeurs brutes</u> <u>Au 01/01/2025</u>	<u>Acquisitions</u>	<u>Transfert</u>	<u>Régl. & Réévaluation</u> <u>cessions</u>	<u>2025</u>	<u>Au 31/12/2025</u>
Immeubles	15 519 614	3 183 983	40 011	-	-	18 743 608
Meubles	608 042	163 320	306 051	(29 944)	-	1 047 469
Matériels	4 032 026	157 724	3 836	-	-	4 193 586
Ordinateurs	18 112 423	470 902	9 775	-	-	18 593 100
Véhicules	2 356 425	774 093	-	(462 000)	-	2 668 518
Immobilisations en cours	<u>425 765</u>	<u>175 082</u>	<u>(359 673)</u>	<u>=</u>	<u>-</u>	<u>241 174</u>
Total	<u>41 054 295</u>	<u>4 925 104</u>	<u>-</u>	<u>(491 144)</u>	<u>-</u>	<u>45 487 455</u>

- Les amortissements peuvent être détaillés comme suit :

49

	<u>Au 01/01/2025</u>	<u>Dotation</u> <u>exercice</u>	<u>Transfert</u>	<u>Régl. & Réévaluation</u> <u>cessions.</u>	<u>2025</u>	<u>Au 31/12/2025</u>
Immeubles	4 080 734	559 806	-	(8 101)	-	4 632 439
Meubles	371 019	93 661	-	(20 406)	-	444 274
Matériels	2 604 253	246 773	-	(2 525)	-	2 848 501
Ordinateur	10 715 167	987 377	-	231 636	-	11 934 180
Véhicules	<u>1 825 705</u>	<u>404 981</u>	<u>=</u>	<u>(460 749)</u>	<u>-</u>	<u>1 769 937</u>
Total	<u>19 596 878</u>	<u>2 292 598</u>	<u>=</u>	<u>(260 145)</u>	<u>-</u>	<u>21 629 331</u>
Valeurs nettes	<u>21 457 417</u>					<u>23 858 124</u>

9. DEPOTS DE LA CLIENTELE A VUE

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes en monnaie locale	88 300 223	59 252 125
Comptes en USD	1 251 252 673	1 113 299 835
Comptes en EUR	24 700 941	1 577 733
Comptes autres devises	<u>63</u>	<u>443</u>
Total	<u>1 218 278 970</u>	<u>1 174 130 136</u>

10. DEPOTS A TERME

Cette rubrique représente les dépôts à terme en force au 31 Décembre 2025 de FC 36,8 milliards (USD 16.9 millions).

11. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Paiements en suspens	(a)	23 377 658	25 058 468
Charges à payer	(b)	31 283 483	26 209 499
Autres	(c)	<u>66 872 237</u>	<u>53 663 720</u>
Total		<u>121 533 378</u>	<u>105 088 927</u>

- (a) Les paiements en suspens comprennent principalement les frais OCC BIVAC à reverser de FC 20,7 milliards. La banque est en attente du débit de son compte BCC pour pouvoir régulariser avec les paiements en suspens.
- (b) Les charges à payer sont constituées des coûts divers provisionnés dont principalement les services informatiques obtenus des tiers à travers le Groupe à payer de FC 28 milliards ainsi que FC 3 milliards pour les fournisseurs hors du Groupe .
- (c) Cette rubrique est majoritairement constituée des montants des cantonnements de FC 57 milliards, effectués par la banque à la suite des décisions des saisies arrêts prononcés contre ses clients. Il inclut également des provisions pour pertes opérationnelles et redevances dues à l'Etat de FC 6,7 milliards.

12. CREDITEURS DIVERS

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Provisions risque à court terme	(a)	1 295 050	4 387 087
Provisions diverses	(b)	15 565 826	19 292 781
Autres	(c)	<u>7 774 374</u>	<u>10 370 989</u>
Total		<u>24 635 250</u>	<u>34 050 857</u>

- (a) Cette rubrique est principalement constituée de la provision pour les frais de contrôle de la Banque Centrale de FC 782 millions.
- (b) Les provisions diverses sont essentiellement constituées de la provision pour départ à la retraite du personnel pour FC 9,5 milliards, des provisions pour bonus à payer aux cadres de direction et autre personnel pour FC5,3 milliards et des provisions pour les congés non pris pour FC 880 millions.
- (c) La rubrique « autres » est principalement constituée des soldes de compte non réclamés par la clientèle pour FC 7,4 milliards.

13. ETAT

Cette rubrique se détaille de la manière suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Impôt sur le bénéfice de l'exercice	25 214 105	17 000 029
Taxe sur valeur ajoutée	874 485	843 471
Impôt professionnel sur les rémunérations	1 501 139	1 448 191
Retenue d'impôts	<u>1 405 598</u>	<u>1 870 940</u>
Total	<u>28 995 327</u>	<u>21 162 631</u>

14. CAPITAL

Le capital de la banque est représenté par 98.888.477.846 actions nominatives réparties de la manière suivante entre les actionnaires :

<u>2025</u>	<u>2024</u>	
	<u>Nbre d'actions</u>	<u>Nbre d'actions</u>
STANBIC Africa Holdings LTD	98 888 461 256	98 888 461 256
Autres actionnaires	<u>16 590</u>	<u>16 590</u>
Total	<u>98 888 477 846</u>	<u>98 888 477 846</u>

15. REPORT A NOUVEAU

Le report à nouveau au 31 décembre est constitué de la manière suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Au 1 ^{er} janvier	(87 581 417)	(44 070 660)
Report dans la réserve légale	-	-
Régularisation (a)	<u>-</u>	<u>(43 510 757)</u>
Total	<u>(87 581 417)</u>	<u>(87 581 417)</u>

(a) La régularisation concerne la correction des années antérieures, notamment sur la provision de reconstitution de capital pour FC 36 milliards et la provision de fin de carrière pour FC 7 milliards.

16. PLUS-VALUE DE REEVALUATION

La plus-value de réévaluation légale au 31 décembre 2025 est constituée de la manière suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Au 1 ^{er} janvier	11 707 088	12 900 335
Plus-value de l'exercice	<u>49 205</u>	<u>(1 193 247)</u>
Total	<u>11 756 293</u>	<u>11 707 088</u>

17. PROVISION GENERALE

En application de l'instruction n°16 modifications n°3 de la Banque Centrale du Congo, entrée en vigueur au 29 novembre 2019, la banque a constitué des provisions générales sur son portefeuille des clients sains de l'ordre de FC4.210 million.

18. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORIE ET INTERBANCAIRES

Ce poste est détaillé comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur bon de trésor	34 792 488	15 518 931
Intérêts sur dépôts ordinaire auprès des correspondants	19 921 789	26 279 475
Intérêts sur placements	21 443 802	14 228 041
Autres	<u>-</u>	<u>-</u>
Total	<u>76 158 079</u>	<u>56 026 447</u>

19. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur découverts	29 618 414	24 661 174
Intérêts sur prêt à court et moyen terme	16 795 029	10 685 058
Intérêts sur prêt au personnel	<u>226 224</u>	<u>155 269</u>
Total	<u>46 639 667</u>	<u>35 501 501</u>

20. AUTRES PRODUITS BANCAIRES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Commissions sur transfert	50 353 227	40 606 028
Gains sur opérations de change et réévaluation position de change	31 655 852	20 147 882
Commissions sur retrait espèces	4 579 837	1 989 823
Commissions sur garanties bancaires	1 239 560	390 673
Frais de mise en place découverts et prêts	3 623 557	5 852 096
Commissions sur paiements impôts	2 087 841	2 189 747
Commissions sur frais de licences	2 537 118	2 012 927
Autres	<u>4 407 987</u>	<u>5 467 214</u>
Total	<u>100 484 979</u>	<u>78 656 390</u>

21. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts payés sur placements	(a)	3 865 299	2 258 104
Intérêts payés sur découverts	(b)	<u>5 830 629</u>	<u>8 258 209</u>
Total		<u>9 695 928</u>	<u>10 516 313</u>

(a) Il s'agit des intérêts payés sur les placements en Franc Congolais reçus des banques locales Citibank RDC et Equity BCDC RDC.

(b) Intérêts payés sur les fonds reçus du Groupe STANDARD BANK pour garantir l'exposition de la banque au risque de concentration concernant les engagements dépassant 25 % des fonds propres prudentiels, principalement pour les découverts accordés à certains clients.

22. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur compte courant	6 365 199	1 193 361
Intérêts sur dépôt à terme	9 018 344	3 686 481
Intérêts sur compte épargne	<u>79 113</u>	<u>70 946</u>
Total	<u>15 462 656</u>	<u>4 950 788</u>

23. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Affranchissement, téléphone, télex, fax	280 241	218 939
Entretiens et réparations	618 290	457 809
Fournitures de bureau	147 697	41 487
Fournitures informatiques	10 849 647	10 317 599
Frais de consultances (a)	2 256 874	1 816 892
Frais de loyers et charges locatives	274 4534	448 678
Frais de publicité	530 247	585 052
Frais de sécurité	605 398	590 152
Frais d'importations billets	1 214 135	1 194 857
Royalties (b)	5 370 667	4 167 387
Transports et déplacements	1 1144 923	1 093 605
Eau et électricité	428 703	389 302
Assurances	506 074	451 893
Frais de formation	132 842	69 607
Charges diverses	8 182 946	4 004 201
Frais Banque Centrale du Congo	2 233 237	1 717 728
Frais Banques Correspondantes (c)	<u>14 685 029</u>	<u>13 006 103</u>
Total	<u>49 461 403</u>	<u>40 570 788</u>

- (a) Les frais de consultances comprennent les honoraires du commissaire au compte EY pour l'année 2025 de FC 315 millions. L'augmentation de cette rubrique est impactée par les honoraires des avocats pour intervenir sur différents cas FC 856 millions, ainsi qu'une hausse en personnel temporaire FC 463 millions
- (b) Les royalties sont calculées sur un pourcentage du produit net bancaire. L'augmentation de ce dernier explique de facto une hausse des royalties en 2025.
- (c) Ces charges représentent les frais de transfert entrant et sortant avec le correspondant principal Citibank New-York. La banque a connu une augmentation du volume de transfert et en conséquence des frais de correspondances.

24. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se répartissent comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Traitement membres de direction et personnel	17 276 242	19 020 429
Indemnités, allocations et autres	<u>12 840 310</u>	<u>13 452 163</u>
Total	<u>30 116 552</u>	<u>32 475 592</u>

Les indemnités, allocations et autres sont constituées de rubriques suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Indemnités de transport	458 968	423 332
Frais médicaux	2 150 443	1 758 682
Cantine	1 255 622	1 482 495
Indemnités de logement	4 381 839	3 847 995
Bonus	2 659 922	3 799 426
Autres frais du personnel	<u>1 933 516</u>	<u>2 140 233</u>
Total	<u>12 840 310</u>	<u>13 452 163</u>

25. IMPOTS ET TAXES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Impôt sur le résultat – année antérieures	2 083 498	-
TVA absorbée	1 475 610	1 789 040
Taxe et contribution sur les rémunérations au employés	<u>4 858 739</u>	<u>5 044 207</u>
Total	<u>8 417 847</u>	<u>6 833 247</u>

26. DOTATION A LA CONSTITUTION DU CAPITAL

La dotation à la constitution du capital résulte de l'actualisation des éléments des fonds propres tenus en devises étrangères. La variation de son solde au 31 décembre 2025 est expliquée par l'appréciation du Franc Congolais par rapport au Dollar Américain.

27. ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés sont essentiellement constitués des cautions émises sur les banques étrangères.

28. ENGAGEMENTS RECUS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Clients locaux	58 087 823	79 121 525
Garanties Standard Bank South Africa	<u>22 537 953</u>	<u>8 894 226</u>
Total	<u>80 625 776</u>	<u>88 015 751</u>

29. PASSIFS EVENTUELS

29.1. Litiges et contentieux judiciaire

La banque est en défense dans différents litiges devant les cours et tribunaux en République Démocratique du Congo, principalement dans le cadre des affaires judiciaires avec des anciens membres de son personnel qui sollicitent souvent des dommages et intérêts d'un niveau excessif par rapport aux dommages réels et de très anciennes affaires commerciales qui refont surface après souvent plusieurs années écoulées. Pour les litiges dont des jugements défavorables ont déjà été prononcés, la banque a interjeté des appels ou introduit un pourvoi en cassation. La Direction estime que ces affaires ne devraient pas impliquer des montants significatifs à leur dénouement.

29.2. Contrôles fiscaux

• Avis de régularisation IBP 2023 : FC 9.739.696.565

Standard Bank RDC S.A. avait réceptionné en date du 10 mai 2024 l'Avis de régularisation n° 14.5/0817/DGI/DGE/DIS/MJ/2024 par lequel l'Administration fiscale lui réclamait un montant total de FC 12.583.801.985 au titre de régularisation sur l'IBP revenus 2023/Exercice Fiscal 2024. Cette régularisation portait sur deux chefs d'imposition :

- Le rejet de la déduction opérée librement par la banque sur les intérêts rémunérant les bons du trésor ;
- Le rejet de la déduction opérée librement par la banque sur les placements réalisés à l'étranger.

L'Administration fiscale avait soutenu que les revenus résultant des intérêts sur les placements à l'étranger proviennent des capitaux congolais bien que investis ou placés à l'étranger. Ils sont dès lors imposables en RDC conformément à l'article 27 de l'Ordonnance-loi n°69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus telle que modifiée et complétée à ce jour.

La banque a soumis ses observations par sa lettre n° SBDRC/FIN/JN/DM/280524 du 28 mai 2024, par laquelle elle souligne le fait que la déductibilité des intérêts sur les bons du trésor est bel et bien prévue par l'article 60 de l'ordonnance-loi sus évoquée tandis que les placements à l'étranger étant des activités exercées, exploitées et utilisées hors du territoire national, ne sont pas imposables au sens de l'article 27 et 30 de l'ordonnance-loi n°69/009.

L'Administration fiscale a dès lors envoyé un avis rectificatif n° 14.5/1077/DGI/DGE/DIS/MJC/2024 du 5 juillet 2024 d'un montant total de FC 9.739.696.565 par lequel, elle a annulé le redressement sur les bons du trésor et a maintenu celui sur les placements à l'étranger.

La banque a procédé au paiement du sursis de recouvrement d'un montant de FC 685.894.124, représentant les 10% du principal. La banque attend également les conclusions des lobbying menés par la FEC et l'ACB avant d'introduire sa réclamation contentieuse.

Le litige a été porté en justice après une décision de justice. En attendant, la décision au fond, la Cour d'appel a instruit la suspension des poursuites.

• Avis de régularisation : FC 11.798.692.383

L'Administration a procédé à un Avis de régularisation n°14.5/0496/DGI/DGE/DIS/MJC/2024 du 12 mars 2024 en matière d'IPR et de TVA, portant sur des écarts entre ses recouvrements et les déclarations de la banque de juin à décembre 2023. La banque a fait comprendre à l'Administration qu'elle s'est basée sur la balance au 31 décembre 2023 soumise à la Banque Centrale du Congo qui est une balance annuelle et que certains éléments repris dans son avis de régularisation étaient des éléments non imposables. En utilisant la bonne balance et en élaguant il n'y a pas d'écarts.

Après plusieurs séances de travail, il a été admis qu'il n'y avait pas de redressement mais les autorités décisionnelles de la DGI, ont demandé de mettre un redressement et qu'il appartiendra à la banque de se pourvoir en réclamation. La banque attend la notification fiscale de l'Administration.

La banque a reçu un avis rectificatif d'un montant de CDF 2.143.185.611 qui a été totalement dégrèvé par une décision de dégrèvement total.

Contrôle 2017-2020

Le contrôle fiscal des exercices 2018-2020 a été objecté le 9 mars 2023 et la banque attend la suite de l'Administration fiscale. L'avis rectificatif de redressement du 21 novembre 2022 fait état d'une imposition de FC 3.038.632.420, représentant FC 1.672.597.366 de principal et FC 1.366.035.054 de pénalités. En 2022, la banque a dû payer un montant de FC 167.259.737 représentant 10% du principal afin de bénéficier du sursis de recouvrement et d'aller en contentieux, conformément à l'article 110 de la loi n°004/2003. Un paiement additionnel de FC 200.000.000 a été effectué en octobre 2023. Le 27 décembre 2023, le dossier rejeté en contentieux par l'Administration fiscale a été rouvert par le ministre de Finances pour réexamen, suivant une demande faite par la banque conformément à l'article 109 bis de la loi n°004/2003. L'Administration fiscale n'a pas encore donné de suite à ce jour, malgré les différents rappels envoyés à ce sujet.

Contrôle CNSS 2018-2020

A l'issue de ce contrôle, il a été retenu à l'encontre de la banque, un montant total de FC 155.452.935 réparti comme suit :

- FC 35.510.396 en principal ;
- FC 119.942.539 au titre des pénalités de retard.

La banque a procédé au paiement du principal ci-haut cité et a sollicité une remise des pénalités.

Le Directeur Général de la CNSS ayant rejeté la demande, la banque compte introduire un recours au Conseil d'Administration de la CNSS dans le but de réduire la pénalité conformément au prescrit de l'article 8 de l'arrêté ministériel n°138/cab/minetat/mteps/01/2018 fixant les taux et modalités des pénalités en cas de retard de versement des cotisations sociales et de défaut de production de déclaration dans le délai.

La banque a finalement payé le montant des pénalités de retard et le dossier a été clôturé.

Contrôle fiscal 2021-2023 : 25.084.733.54

En exécution de l'ordre de vérification n°14/4864/DGI/DGE/DIC/FM/2022 du 13 mai 2024, l'Administration a transmis un avis de redressement d'un montant de CDF 25.084.733.54 qui portait sur les provisions, les bons du trésor et les placements à l'IBP et les intérêts sur les bons du trésor à l'impôt mobilier.

Après introduction de nos observations, l'Administration a émis un avis rectificatif d'un montant de 23.485.928.304 pour laquelle la banque s'est pourvue en réclamation qui a été rejetée.

Le cabinet du ministre des Finances a suggéré à la banque d'introduire une demande de réexamen pour lui permettre de donner des injonctions claires à la DGI.

Le Ministre des Finances a accordé le réexamen de la réclamation de la banque en instruisant l'Administration fiscale d'annuler les impositions sur les intérêts sur les bons du trésor mais a maintenu les impositions sur les intérêts sur placements à l'étranger en déduisant les charges. Toutefois, étant donné que l'autorisation de réexamen est arrivée au-delà du délai d'introduction du recours juridictionnel, la banque avait introduit son recours au niveau de la Cour d'Appel qui a ordonné la suspension des poursuites.

DGRAD/DUKO : Contrôle sur les PTNTIC, Environnement, Commerce Extérieur, Justice

La DGRAD DUKO a effectué un contrôle sur pièces relatif aux recettes non fiscales dans le secteur ci-dessus de 2021 à 2023. Ayant fourni toutes les pièces justificatives, la DGRAD a tout de même émis des titres de perception de USD 21.991. La banque s'est pourvue en réclamation contre les titres de perception tout en présentant les irrégularités sur la forme et le fonds. Afin d'éviter le désagrément lié aux procédures de recouvrement forcé, la banque a payé un sursis de recouvrement de 1078 USD. Nous attendons à ce jour la décision finale de l'Administration fiscale.

ANNEXE : TABLEAUX D'INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES (DEC1402)

Exprimés en Francs Congolais	Note	VALEUR DE LA PERIODE 31 Decembre 2025	VALEUR DE LA PERIODE N-1	VALEUR DE LA PERIODE N-2	VALEUR DE LA PERIODE N-3
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1		214,121,063,853	168,947,051,836	168,730,013,149	166,327,692,471
Fonds Propres de catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés e T1)	1	214,121,063,853	168,947,051,836	168,730,013,149	166,327,692,471
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1)					
Fonds Propres complémentaires (Tier2)	2	15,965,958,411	13,793,744,340	14,328,031,601	14,328,031,601
Fonds Propres réglementaires		230,087,022,265	182,740,796,177	183,058,044,750	180,655,724,073

¹ Capital social de la banque est représenté par 99.888.477.846 actions nominatives. Celui ci est ajuste des elements du capital T1 (provision de la reconstitution du capital, les reserves, report a nouveau debiteur et actif incorporels)

² Plus value de réévaluation des actifs immobilisés corporels en conformité avec l'Arrêté ministériel n°/CAB/MIN/FINANCES/2025/003 du 06 fevrier 2025 portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos au 31 décembre 2025

TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

Exprimés en Francs Congolais	VALEUR DE LA PERIODE 31 Decembre 2025	VALEUR DE LA PERIODE N-1	VALEUR DE LA PERIODE N-2	VALEUR DE LA PERIODE N-3	NORMES REGLEMENTAIRES
LIBELLE					
1.SOLVABILITE					
Risques de crédit	701,295,910,410	834,376,477,137	1,028,640,120,927	756,664,630,001	
Risque Opérationnel	158,350,519,280	158,350,519,280	158,350,519,280	114,803,586,982	
Risque de marché	19,751,439,541	3,844,843,160	3,323,447,524	18,704,239,351	
Total des Risques Bancaires	879,397,869,231	996,571,839,578	1,190,314,087,731	890,172,456,334	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1(Tier 1) en %	24.35%	16.95%	14.18%	18.68%	> =6%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionnels catégorie 1 en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	<=1.5%
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	24.35%	16.95%	14.18%	18.68%	> =7.5%
Ratio de solvabilité Fonds propres complémentaires en %	1.82%	1.38%	1.20%	1.61%	<=2.5%
Ratio de solvabilité global en %	26.16%	18.34%	15.38%	20.29%	> =10%
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	18.35%	10.95%	8.18%	12.68%	> =0.75%
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	18.35%	10.95%	8.18%	12.68%	> =1.5%
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	18.35%	10.95%	8.18%	12.68%	> =2.5%
Coussins de contracycliques en %	42.70%	27.91%	22.35%	31.37%	> =0.5%
Coussin systémique en %	42.65%	27.86%	22.30%	31.32%	> =1%
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	26.16%	18.34%	15.38%	20.29%	> =11.25%
2. Ratio de levier	4.82%	3.32%	3.51%	3.64%	5%

3. Ratio de surveillance de position de change globale (valeur absolue)	8%	-3%	-2%	-11%	15%
4. Coefficient de transformation	122%	109%	121%	453%	> =80%
5. Ratio de liquidité en MN	684%	878%	572%	786%	> =100%
6. Ratio de liquidité en ME	152%	157%	154%	132%	> =100%
7. Ratio de liquidité Globale	185%	197%	182%	178%	> =100%
8. Solde de Trésorerie (moyenne sur la période)	1,007,828,326,078	990,606,312,499	1,220,365,025,735	1,026,115,146,142	
9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne sur la période)	0	0	0	0	
10. Ratio de division des (grands risques)	90%	140%	194%	124%	30%
11. Résultat net de l'exercice /Total Actif (ROA)	1.9%	1.1%	0.8%	0.4%	
12. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de Base (ROE)	40%	34%	24%	22%	
13. Charges du personnel/Charges de structure	98%	113%	117%	112%	
14. Charges de structure/Produit Net Bancaire	19%	18%	19%	18%	

TABLEAU III : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES (A) (DEC9028)

Exprimés en Francs Congolais	VALEUR DE LA PERIODE 31 Decembre 2025	VALEUR DE LA PERIODE N-1	VALEUR DE LA PERIODE N-2	VALEUR DE LA PERIODE N-3
Créances à surveiller nettes	-	-	-	-
Créances pré douteuses nettes	-	-	-	-
Créances douteuses nettes	-	-	-	-
Créances compromises	-	-	-	-
Provisions pour créance en souffrances	-	-	-	-
Créances en souffrance brutes	-	-	-	-
Créances en souffrances nettes	-	-	-	-
Taux de provisionnement des créances en souffrance en %	0%	0%	0%	0%
Total créances nettes	3,418,310,314,910	3,734,323,031,867	3,259,081,138,549	3,122,431,948,043
Total créances Brutes	3,418,310,314,910	3,734,323,031,867	3,259,081,138,549	3,122,431,948,043
Fonds Propre de base	213,104,916,345	168,947,051,836	168,730,013,149	166,327,692,471
Part des créances en souffrances brut/Total créances brutes en %	0%	0%	0%	0%
Part des créances en souffrances nettes/Total créances nettes en %	0%	0%	0%	0%
Part des créances en souffrances nettes/Fonds propres de base en %	0%	0%	0%	0%
Créances non performantes nettes (-	-	-	-
Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes en %	0%	0%	0%	0%
Volume des créances restructurés ou rééchelonnées	0	0	0	0
Total créances radiées et sorties du bilan	0	0	0	0

TABLEAU IV : QUALITE DU PORTEFEUILLE DES BANQUES Décembre 2025

Exprimés en Francs Congolais	Net saine (1)	Provision	Crédits nets en souffrance	Total crédits nets	Provisions pour créances en souffrance	Total provision	Crédits bruts
1. Crédits par terme	3,418,310,314,910	4,207,771,133		3,418,310,314,910	-	4,207,771,133	3,418,310,314,910
Crédits à long terme	3,073,915,629	28,178,640		3,073,915,629	-	28,178,640	3,073,915,629
Crédits à moyen terme	527,436,716,934	280,051,806		527,436,716,934	-	280,051,806	527,436,716,934
Crédits à court terme	2,591,018,158,739	1,569,076,010		2,591,018,158,739	-	1,569,076,010	2,591,018,158,739
Découverts	296,781,523,609	2,330,464,677		296,781,523,609	-	2,330,464,677	296,781,523,609
2. Crédits par monnaie	3,418,310,314,910	4,207,771,133		3,418,310,314,910	-	4,207,771,133	3,418,310,314,910
Monnaie Nationale	24,054,700,419	240,547,004		24,054,700,419	-	240,547,004	24,054,700,419
Monnaies étrangères	3,394,255,614,492	3,967,224,129		3,394,255,614,492	-	3,967,224,129	3,394,255,614,492
3. Crédits par institutions	3,418,310,314,910	4,207,771,133		3,418,310,314,910	-	4,207,771,133	3,418,310,314,910
Administration Publique Centrale	21,197,897,927	118,179,188		21,197,897,927	-	118,179,188	21,197,897,927
Administration Publique Locale	-	-		-	-	-	-
Entrep./Ets. Publiques	13,053,546,440	104,548,341		13,053,546,440	-	104,548,341	13,053,546,440
Entrep./Ets. Privées PME	3,379,857,342,336	3,945,588,838		3,379,857,342,336	-	3,945,588,838	3,379,857,342,336
Ménages	4,201,528,208	39,454,766		4,201,528,208	-	39,454,766	4,201,528,208
ISBLM	-	-		-	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur d'activités	3,418,310,314,910	4,207,771,133		3,418,310,314,910	-	4,207,771,133	3,418,310,314,910

ACTIONS SOCIALES MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDES	-	-	-	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	-	-	-	-	-	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	21,197,897,927	118,179,188	21,197,897,927	-	118,179,188	21,197,897,927
AGRICULTURE	-	-	-	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-	-	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-	-	-	-
COMMERCE DE GROS	53,016,496,285	497,017,288	53,016,496,285	-	497,017,288	53,016,496,285
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	16,530,221,490	165,302,215	16,530,221,490	-	165,302,215	16,530,221,490
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-	-	-	-
ENSEIGNEMENT	-	-	-	-	-	-
ENTREPRISE IMMOBILIERES	-	-	-	-	-	-
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2,421,580,336,099	420,045,409	2,421,580,336,099	-	420,045,409	2,421,580,336,099
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	83,924,164,501	839,241,645	83,924,164,501	-	839,241,645	83,924,164,501
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-	-	-	-

DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	12,742,604,952	127,426,050	12,742,604,952	-	127,426,050	12,742,604,952
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET ELECTRICITE	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	51,878,991,661	453,570,821	51,878,991,661	-	453,570,821	51,878,991,661
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-	-	-	-
SANTE	-	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICE	1,808,463,165	18,084,632	1,808,463,165	-	18,084,632	1,808,463,165
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-	-	-	-
TELECOMMUNICATION	710,175,669,713	1,116,909,711	710,175,669,713	-	1,116,909,711	710,175,669,713
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	17,044,857,514	170,448,575	17,044,857,514	-	170,448,575	17,044,857,514
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	28,410,611,604	281,545,600	28,410,611,604	-	281,545,600	28,410,611,604
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	3,418,310,314,910	4,207,771,133	3,418,310,314,910	-	4,207,771,133	3,418,310,314,910
II. CREDITS D'ENGAGEMENT	80,625,775,912	174,225,488	80,625,775,912	-	174,225,488	80,625,775,912

1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION	37,381,313,229	-	37,381,313,229	-	-	37,381,313,229
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE CHANGE ET AUTRES CAUTIONS)	43,244,462,683	174,225,488	43,244,462,683	-	174,225,488	43,244,462,683

TABLEAU V : VENTILLATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

Exprimés en Francs Congolais	Note	VALEUR DE LA PERIODE 30 Decembre 2025	VALEUR DE LA PERIODE N-1	VALEUR DE LA PERIODE N-2	VALEUR DE LA PERIODE N-1
1. Dépôts par type		1,257,501,038,639	1,336,563,701,114	1,607,122,313,127	1,253,905,882,851
Comptes courants		1,040,738,630,162	832,798,562,066	1,099,779,506,587	936,948,343,252
Autres		177,539,574,985	220,511,657,375	265,173,971,253	218,395,663,240
Dépôts à terme		36,938,496,334	280,613,918,091	239,332,455,589	95,860,694,932
Dépôts à régime spécial		2,284,337,158	2,639,563,581	2,836,379,698	2,701,181,427
2. Dépôts par monnaie		1,257,501,038,639	1,336,563,701,114	1,607,122,313,127	1,253,905,882,851
Monnaies Nationales		197,134,578,720	135,575,304,213	88,300,222,970	88,685,188,393
Monnaies Etrangères		1,060,366,459,918	1,200,988,396,901	1,518,822,090,158	1,165,220,694,458
3. Dépôts par institution		1,257,501,038,639	1,336,563,701,114	1,607,122,313,127	1,177,188,207,746
Administration Publique Centrale		43,305,545,196	38,732,934,696	40,723,593,319	38,359,288,344
Administration Publique Locale		3,557,754,880	17,016,441,507	7,409,492,429	4,493,896,430
Entrep./Ets Publiques		93,916,574,593	79,356,773,095	73,930,500,859	109,998,209,576
Entrep./Ets Privées		1,047,201,620,042	1,143,390,843,070	1,403,366,084,859	955,799,352,222
Ménages		2,893,669,070	3,341,759,197	2,880,289,876	2,701,181,427
ISBLM		64,131,050,817	51,692,019,046	71,248,042,546	61,844,961,179
Autres		2,494,824,041	3,032,930,502	7,564,309,240	3,991,318,569